

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil seize, et le vingt et un mars à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Cyrille PLENET, Maire.

Présents : Messieurs MATHIEU Christian (le château), BOUJARD Claude, MINGONE Bernard, PUEL Cyril, FIAT Gilles, DAVID Jean Claude, MATHIEU Christian l'Île, SANNA Laurent

Mesdames PLENET Cyrille, RAMBAUD Violette, GAGNOR Catherine, MATHIEU Ghislaine, MATHIEU Mylène

Absents excusés : LAZZAROTTO Laurent, PERRON Véronique,

Ont donné procuration PERRON Véronique à Cyrille PLENET

Madame GAGNOR Catherine a été élue Secrétaire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 16/03/2016

Délibération n° 1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Délibération n° 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2015, qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

- Résultat à la Clôture de l'exercice précédent.....	+ 79 880.16
- Résultat de l'exercice.....	- 73 510.43
- Résultat à la clôture de l'exercice.....	+ 6 369.73

ATTESTE qu'il n'y a pas de reste à réaliser.

Section de Fonctionnement :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	+	922 006.93
- Résultat de l'exercice.....	+	347 283.62
- Résultat définitif de clôture.....	+	1 269 290.55

APPROUVE le Compte Administratif 2015 à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT

DECIDE d'affecter les résultats agrégés comme suit :

- Au financement des dépenses d'investissement.....	700 000.00
---	------------

Cette somme sera reprise au C/1068 Réserves, du budget 2016

- Au report à nouveau en investissement..... + 6 369.73
Cette somme sera reprise au C/001 Excédent ordinaire reporté au budget 2016.
- Au report à nouveau en fonctionnement..... + 569 290.55
Cette somme sera reprise au C/002 Excédent ordinaire reporté au Budget 2016

Délibération n° 3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015

Vu l'examen du Compte de Gestion 2015 de la commune et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion Budget Commune établi par Madame le Percepteur de la Trésorerie de Vizille pour l'année 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération n° 4

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la proposition du Budget Primitif de Madame le Maire pour l'année 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement : 1 486 681.55 Euros

Section d'investissement : 1 111 536.73 Euros

Délibération n° 5

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU METROPOLE 2015

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 13 167,96	G 13 167,96	G-A 0,00
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 13 167,96	Q= G+H+I+J 13 167,96	=Q-P 0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 13 167,96	= G+I+K 13 167,96	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 13 167,96	= G+H+I+J+K+L 13 167,96	0,00

Après délibération le Conseil Municipal Approuve le compte administratif 2015

Délibération n° 6

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAS METROPOLE 2015

Vu l'examen du Compte de Gestion 2015 du budget EAS Métropole et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion EAS Métropole établi par Madame le Percepteur de la Trésorerie de Vizille pour l'année 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération n° 7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF MAISONS VEILLES 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2015, qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

- Résultat à la Clôture de l'exercice précédent.....	- 265 820.03
- Résultat de l'exercice.....	0
- Résultat à la clôture de l'exercice.....	- 265 820.03

Section de Fonctionnement :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent.....	+ 701 103.97
- Résultat de l'exercice.....	0
- Résultat définitif de clôture.....	+ 701 103.97

APPROUVE le Compte Administratif 2015 à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- Au financement des dépenses d'investissement.....	0
---	---

Cette somme sera reprise au C/1068 Réserves, du budget 2016

- Au report à nouveau.....	+ 701 103.97
----------------------------	--------------

Cette somme sera reprise au C/002 Excédent ordinaire reporté au Budget 2016.

Délibération n° 8

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION MAISONS VIEILLES 2015

Vu l'examen du Compte de Gestion 2015 Maisons Vieilles et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion Maisons Vieilles établi par Madame le Percepteur de la Trésorerie de Vizille pour l'année 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération n° 9

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 MAISONS VIEILLES

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité la proposition du Budget Primitif Maisons Vieilles de Madame le Maire pour l'année 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de Fonctionnement : Dépenses	328 233.40 Euros
Section de Fonctionnement : Recettes	701 103.97 Euros
Section d'investissement : Dépenses	328 233.40 Euros
Section d'Investissement : Recettes	328 233.40 Euros

Délibération n° 10

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2016

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité le taux des 3 taxes pour l'année 2016 à savoir :

Taxe habitation : 9.76 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.86 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68 %

Délibération n° 11
EMPLOIS ETE 2016

Afin de :

- permettre d'assurer la continuité du service public durant l'été pendant les périodes de congés des agents techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité durant l'été 2016 de :

- recruter en emploi été des candidats afin de leur permettre d'acquérir une première expérience.
- Pour une durée d'une semaine
- Les candidatures sont à présenter avant le **31 mai 2016**
(Curriculum vitae et une lettre de motivation)

Les emplois d'été communaux sont réservés aux personnes de la commune qui ont plus de 16 ans et qui souhaitent acquérir une première expérience professionnelle.

Au vu du nombre croissant de demandes d'emploi, la priorité sera donnée aux personnes n'ayant encore jamais travaillé pour la commune et aux candidats les plus âgés.

Délibération n° 12
PROVISION POUR ADMISSION EN NON VALEUR

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de provisionner chaque année suivant le régime des provisions réglementaires du produit des recettes communales prises en charge l'année précédente soit N-1.

Rôle cantine + TAP 0.5 %

Rôle Eau et assainissement : 1 %

6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	5 000 Euros
6541	Créance admise en non valeur	2 500 Euros
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 500 Euros

Délibération n° 13
AVENANT CONTRAT AGENT ENTRETIEN

Vu la nécessité d'assurer le ramassage scolaire et les diverses tâches polyvalentes sur la commune de Séchilienne,

Après délibération, le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat à durée déterminée de la personne en poste aux services techniques du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016 et

CHARGE Madame le Maire des démarches nécessaires à la signature du contrat de travail.

Délibération n° 14
CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT MISSION LOCALE
ALPES SUD ISERE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention relative au cofinancement de la Mission Locale Alpes Sud Isère.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE d'apporter son concours financier indispensable au bon fonctionnement de la Mission Locale Alpes Sud Isère, qui s'élève à la somme de 1 714.14 Euros

Et

CHARGE Madame le Maire de la signature de ladite convention.

Délibération n° 15
CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE MAIRIE 2016

Vu la nécessité d'assurer l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement du matériel informatique qui équipe la mairie,

Vu que le contrat de maintenance signé par la commune et l'entreprise Easy-Way arrive à expiration le 31/12/2015,

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de confier le suivi des équipements informatiques à l'entreprise Easy-Way représentée par Mr Didier PATTEIN – 100 Av Aristide Briand – 38220 VIZILLE

ACCEPTTE :

- La facture n° 000000-05591 du 08/01/2016, facture maintenance informatique mairie, pour un montant de 1 296.00 € TTC du 01/01/2016 au 31/12/2016 renouvelable chaque année,

Et CHARGE Madame le Maire de la signature du contrat de maintenance et du règlement de la facture.

Délibération n° 16

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ECOLE 2016

Vu la nécessité d'assurer l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement du matériel informatique qui équipe l'école,

Vu que le contrat de maintenance signé par la commune et l'entreprise Easy-Way arrive à expiration le 31/12/2015,

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de confier le suivi des équipements informatiques à l'entreprise Easy-Way représentée par Mr Didier PATTEIN – 100 Av Aristide Briand – 38220 VIZILLE

ACCEPTTE :

- La facture n° 000000-05592 du 08 janvier 2016, facture maintenance informatique école, pour un montant de 1 369.56 € TTC du 01/01/2016 au 31/12/2016 renouvelable chaque année,

Et CHARGE Madame le Maire de la signature du contrat de maintenance et du règlement de la facture.

Délibération n° 17
BOURSE AUX LIVRES

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'organiser une bourse aux livres à raison de :

0.50 Euros le livre enfant jeunesse

1.00 Euros le livre autre catégorie

Les recettes seront encaissées dans le cadre de la Régie de la bibliothèque.

Délibération n° 18
TRAVAUX SYLVICOLES ONF

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Il y a lieu de programmer des travaux sylvicoles en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante :

- Intervention en futaie irrégulière (parcelles forestières n° E, 4,6,8 ,9,12 et 15) comprenant des actions sylvicoles de nettoyage dépressage manuel en plein de jeune peuplement résineux de 3 à 6m de haut sur une surface de 7 ha.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Montant des travaux subventionnés fixé à.....8 193 euros HT
- Montant de la subvention du Conseil Départemental1 639 euros HT
- Montant de la subvention du Conseil Régional..... 2 458 euros HT
- Montant à la charge de la commune..... 4 096 euros HT

Vu cet exposé, et après avoir délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité sous condition d'obtention des subventions :

APPROUVE le plan de financement

DEMANDE au Conseil Départemental de l'Isère, l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX
CREATION D'UNE MARE ATMOSPHERIQUE

Travaux environnementaux d'investissement divers : localisation : Canton de « Laca »

Création d'une mare atmosphérique pour un montant de.....3 350 euros

Travaux subventionnés par le Conseil Départemental (forfait.....2 250 euros

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de faire exécuter ces travaux sous condition d'obtention de la subvention,

Délibération n° 19

CONSULTATION POUR APPEL D'OFFRE MANDATAIRE PROJET ECOLE

La Collectivité envisage la réalisation de travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire situé en centre bourg de Séchilienne. L'opération consiste à regrouper l'école maternelle et l'école élémentaire et à intégrer dans le nouveau projet une salle des fêtes, des locaux pour le centre de loisirs, le relais assistants maternels et une bibliothèque municipale.

La commune s'est d'ores et déjà assurée de la faisabilité et de l'opportunité de l'ouvrage envisagé.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), la Collectivité a décidé de déléguer à un Mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités.

La Collectivité désigne Madame Cyrille PLENET, Maire de Séchilienne, comme étant la personne compétente pour la représenter pour l'exécution de la présente convention, sous réserve du respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des marchés publics, et notamment pour donner son accord sur les avant-projets pour approuver le choix des cocontractants, pour autoriser la signature des marchés, pour donner son accord sur la réception.

La Collectivité demande au Mandataire de faire réaliser, sous son contrôle, les études et les travaux et notamment :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté.
- Préparation du choix du maître d'œuvre, signature du contrat de maîtrise d'œuvre après approbation du choix du maître d'œuvre par le maître de l'ouvrage et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet,
- Préparation du choix des entrepreneurs, signature du contrat de travaux après approbation du choix de l'entreprise par le maître de l'ouvrage et de gestion du contrat de travaux,
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- Réception de l'ouvrage,
- Ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

CHARGE Madame Le Maire de toutes les formalités nécessaires pour procéder à la consultation dans le respect du formalisme prévu par le code des marchés publics.

Délibération n° 20

FORMATION SECURITE ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX

Une formation à la sécurité, l'entretien et la maintenance des aires de jeux est organisée sur notre commune par SPORTEX 1 le Moulin de la Chaussée boîte n° 18 à 44310 Saint Philibert de Grand Lieu.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de faire suivre la formation à Monsieur MATHIEU Michel Agent service technique,

Coût de la formation : 192 euros pour un jour.

Délibération n° 21

FORMATION INCENDIE

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de former le personnel sur l'intervention d'incendie et utilisation des moyens de secours, auprès de ANDRE FORMATION 150 Lot la Frenaie à 38450 Saint Georges de Commiers.

Coût de la formation : 600 Euros pour 14 personnes

Durée : 3.30 heures

CHARGE Madame le Maire à signer le mandat auprès de la Trésorerie.

Délibération n° 22

**INTENTION DE CREATION D'UN RESEAU DE BIBLIOTHEQUES
SECTEUR GRAND SUD DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE**

Le désengagement régulier et progressif de la puissance publique depuis plusieurs années, et les différents transferts de charges successifs en direction des collectivités locales, nous amène aujourd'hui à nous questionner sur nos pratiques en matière de politiques publiques locales.

La situation géographique de notre ville, au sud de l'agglomération, nous invite naturellement à nous tourner vers les collectivités territoriales du grand sud de l'agglomération pour imaginer ensemble, un nouveau mode de collaboration.

Afin d'établir, sur le territoire grand sud de l'agglomération, une offre culturelle équitable en terme de lecture publique, les élus ont décidé de créer un réseau de bibliothèques qui permettra :

- L'égalité d'un service public de qualité
- Le maintien d'un service de proximité

- La présence d'une offre culturelle (y compris le numérique) diversifiée, délocalisée, actualisée et élargie au champ éducatif et associatif local
- Une dynamique présente sur le territoire en termes de partenariats
- Une cohésion sociale renforcée par la prise en compte de plusieurs éléments : handicap, illettrisme, analphabétisme, monde carcéral, personnes âgées...
- La présence d'une identité commune et visible, vitrine du territoire
- La mutualisation des moyens financiers, humains, techniques, matériels et sur le plan des compétences.

Afin d'avancer sur ce projet, nous devons acter ce principe « d'intention ». En effet, le nombre de communes souhaitant rejoindre le projet déterminera, en quelques sortes, le périmètre de ce réseau. La connaissance de ce périmètre est indispensable à la poursuite du travail en cours.

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce projet, DECIDE d'acter ce principe d'intention.

Délibération n° 23

DOSSIER DE CANDIDATURE CHATEAU ALLEMAN **APPEL A PROJET STRUCTURANT DU DEPARTEMENT**

Le dossier de candidature déposé consiste à développer un espace de loisirs dans un site historique. L'objectif est d'augmenter l'attractivité du site, d'optimiser la capacité touristique du parc du château en réalisant des aménagements qui favorisent la sensibilisation au patrimoine culturel, artistique, naturel et qui permettent la découverte d'activités sportives et de plein air.

Les aménagements envisagés augmenteraient l'attrait du site qui est déjà un lieu de visite fréquenté par des publics divers et apprécié pour son cadre. Il s'agit de renforcer l'appropriation, l'utilisation et la fréquentation du lieu en diversifiant l'offre.

A ce jour, le site fonctionne :

- En accès libre pour les familles et tous visiteurs, véritable lieu d'échanges et de rencontres, de pique-nique et d'activités de plein air,
- Mise à disposition pour les associations locales (Centre de Loisirs Familles Rurales, la Gaule de Séchilienne et Saint Barthélémy de Séchilienne...) pour l'organisation d'évènements (installation de parcours corde, Safari pêche...),
- Location pour les entreprises et les Comités d'entreprises pour l'organisation d'évènementiels,
- Location pour les habitants du territoire (cocktail de mariage, fête familiale, pique-nique champêtre...).

L'opération consiste à apporter des aménagements pour améliorer l'existant devenu obsolète et peu accueillant, apporter une dynamique en créant de nouvelles offres.

Améliorations apportées :

- Aménagement d'une plateforme pour l'accès au Site Naturel d'Escalade suite à la signature d'une convention avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade en 2014 pour la création de 17 voies d'escalade.

- Débroussaillage, nettoyage du périmètre de sécurité du château et dévégétalisation du bâti et des tours
- Sécurisation du château avec la réalisation d'un diagnostic des ruines et la rénovation du grillage du périmètre de sécurité
- Réfection du bâti utilisé (toilette, point d'eau et salle de stockage)

Créations d'offres nouvelles :

- aire de pique-nique avec mobiliers adaptés aux usages familiaux,
- mare d'alevinage en gestion par la société de pêche pour développer la pisciculture locale et favoriser les animations pédagogiques auprès des scolaires,
- parcours sportif familial avec des agrès homologués
- base de départ de **parcours découverte**.

Ce parcours découverte sera un lieu d'expositions, de rencontres et d'animations :

- œuvres artistiques permanentes (totem, galet...) ponctuelles ou éphémères (contes, théâtre, projection...)
- courses d'orientation sportives adaptées à des publics divers,
- jeu de piste à thème et géocaching.

Le site se veut être le point d'ancrage de l'histoire locale et du renforcement du lien montagne et village. Cet espace de loisirs touristique deviendra le point de départ des 57 km de sentiers communaux qui seront de véritables espaces de découvertes et d'animations. L'objectif étant de valoriser l'environnement, la faune et la flore, les savoir-faire et les talents artistiques, le patrimoine local (pavies, fours, fontaines, lacs et tourbières...).

Le site et les parcours découverte seront l'objet de la création d'une cartographie numérique avec localisation des zones remarquables (faune, flore, patrimoine...) et qui évoluera en fonction des animations et expositions proposées. Ce lieu aura pour vocation de favoriser les projets participatifs et citoyens.

L'aménagement de ce site a pour objectif d'apporter un nouveau regard sur la commune et le territoire (vallée de la Romanche), de développer des nouveaux débouchés économiques (dynamisation ou développement des commerces locaux, des gîtes...)

La commune a pour ambition de demander une labellisation de ce patrimoine et a entamé une réflexion à court et moyen termes afin d'affirmer le caractère exceptionnel du site.

Il s'agit également de permettre la valorisation du site en favorisant les actions bénévoles et/ou les missions courtes de travail (emploi d'été, chantier jeune, etc...) avec mise à disposition de techniciens encadrants et proposition de convention avec les communes avoisinantes.

Ce projet a fait l'objet de consensus au cours des échanges intercommunaux et une commune se dit prête à conventionner pour proposer des emplois ou chantiers d'été.

1 – Etat d'avancement de la définition du projet :

Le projet est en phase de lancement et a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal à la date du 21 mars 2016 (unanimité du conseil municipal).

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 21 Mars 2016

Une partie des travaux peut être lancée dès le mois de juin 2016 avec un étalement jusqu'à la fin de l'année 2017.

La réalisation du projet est soumise à l'attribution de cette subvention.

– Estimatif du coût des travaux (HT) :

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Aménagement plateforme d'accès Site Naturel d'Escalade	1	2 200
Création d'une mare d'alevinage	2	1 500
Débroussaillage et nettoyage du périmètre de sécurité du château	3	2 500
Dévégétalisation des tours et du bâti	4	4 800
Diagnostic de sécurité des ruines	5	3 500
Réfection du périmètre de sécurité	6	12 000
Amélioration du bâti utilisé (toilette, point d'eau...)	7	11 000
Aménagement parcours sportif familial	8	9 000
Valorisation des sentiers en parcours découverte patrimoine historique, naturel, artistique	9	2 000
Création d'une cartographie numérique des points remarquables	10	1 500
Installation d'une signalétique appropriée	11	1 500
Emplois été	12	4 000
Total	12 lots	55 500

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité
AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de candidature pour appel à projet du
département.

Délibération n° 24

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
DU SENATEUR MICHEL SAVIN POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE
DE LOISIRS DANS LE SITE HISTORIQUE DU CHATEAU**

La Commune de SECHILIENNE souhaite améliorer l'attrait et la fréquentation du site historique du château ALLEMAN en réalisant des aménagements d'activités sportives et de plein air et en développant des projets de sensibilisation au patrimoine culturel, historique, artistique et naturel.

Pour réaliser ce projet, la Commune de SECHILIENNE demande une subvention au titre de la réserve parlementaire pour effectuer les travaux suivants :

Postes de dépense	Phase de travaux	Montant HT
Aménagement plateforme d'accès Site Naturel d'Escalade	1	2 200
Création d'une mare d'alevinage	2	1 500
Débroussaillage et nettoyage du périmètre de sécurité du château	3	2 500
Dévégétalisation des tours et du bâti	4	4 800
Diagnostic de sécurité des ruines	5	3 500
Réfection du périmètre de sécurité	6	12 000
Amélioration du bâti utilisé (toilette, point d'eau...)	7	11 000
Aménagement parcours sportif familial	8	9 000
Valorisation des sentiers en parcours découverte patrimoine historique, naturel, artistique	9	2 000
Création d'une cartographie numérique des points remarquables	10	1 500
Installation d'une signalétique appropriée	11	1 500
Emplois été	12	4 000
Total	12	55 500

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de subvention.

Délibération n° 25

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
DU DEPUTE MICHEL YSSINDOU POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE
DE LOISIRS DANS LE SITE HISTORIQUE DU CHATEAU**

La Commune de SECHILIENNE souhaite améliorer l'attrait et la fréquentation du site historique du château ALLEMAN en réalisant des aménagements d'activités sportives et de plein air et en développant des projets de sensibilisation au patrimoine culturel, historique, artistique et naturel.

Pour réaliser ce projet, la Commune de SECHILIENNE demande une subvention au titre de la réserve parlementaire pour effectuer les travaux suivants :

Postes de dépense	Phase de travaux	Montant HT
Aménagement plateforme d'accès Site Naturel d'Escalade	1	2 200
Création d'une mare d'alevinage	2	1 500
Débroussaillage et nettoyage du périmètre de sécurité du château	3	2 500
Dévégétalisation des tours et du bâti	4	4 800
Diagnostic de sécurité des ruines	5	3 500
Réfection du périmètre de sécurité	6	12 000
Amélioration du bâti utilisé (toilette, point d'eau...)	7	11 000
Aménagement parcours sportif familial	8	9 000
Valorisation des sentiers en parcours découverte patrimoine historique, naturel, artistique	9	2 000
Création d'une cartographie numérique des points remarquables	10	1 500
Installation d'une signalétique appropriée	11	1 500
Emplois été	12	4 000
Total	12	55 500

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de subvention.